

Visite du Centre de Santé de Sebkha

Dans le cadre des visites terrains des membres de l'Alliance Sahel

Mercredi 26 janvier 2020 à 14h30

Depuis 1998 la Coopération française puis l'AFD appuient la diffusion du Forfait Obstétrical (FO) qui permet aux femmes - moyennant le paiement d'un montant forfaitaire relativement bas - de bénéficier d'un suivi tout au long de leur grossesse, d'une prise en charge de leur accouchement dans un centre de santé public et d'une consultation postnatale.

Le Centre de Santé de Sebkha propose le dispositif du FO, qui est actuellement déployé dans 187 structures de santé disséminées sur l'ensemble du territoire.

Description du secteur et cohérence avec les engagements Alliance Sahel

La Mauritanie enregistre des résultats encore en-deçà de ceux de ses voisins régionaux en matière de couverture des soins materno-infantiles, le pays présente encore un fort taux de mortalité maternelle, en dépit des investissements réalisés et des améliorations observées ces dernières années.

L'action dans ce domaine constitue donc une priorité, en cohérence avec les engagements de l'Alliance Sahel pour améliorer l'accès des populations aux services de base, qui incluent les soins de santé primaires.

Soutien au Forfait Obstétrical

En 1998 avec l'appui de la coopération française, le gouvernement mauritanien a créé un **dispositif d'assurance volontaire, le forfait obstétrical**, qui permettait aux femmes de bénéficier, pour 15 à 17 euros, d'un suivi de grossesse, d'un accouchement dans un centre de santé public et d'une consultation postnatale.

L'AFD a pris le relai et financé deux premiers projets « *santé maternelle et infantile* » qui ont permis de soutenir le lancement et la mise en œuvre du forfait de 2008 à 2018.

Dans la continuité de cet appui, l'AFD finance aujourd'hui un **projet d'amélioration de la santé maternelle et néonatale (dit « Kechwa ») qui vise à élargir l'accès des femmes enceintes au FO**. L'appui permet de développer l'accès au FO par le développement du FO dans de nouveaux centres de santé (du type de celui visité à Kiffa) et l'amélioration le recours et la qualité des soins.

L'avancement des projets est globalement ralenti par la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage et des fonctionnaires du ministère de la santé. Il est donc important d'inclure dans les projets un volet de renforcement des capacités et de mobiliser au niveau de l'AFD un temps de suivi important et régulier.

En vue contribuer à la réduction des mortalités maternelle et périnatale, le projet en cours prévoit notamment :

- Un appui à l'extension et à la consolidation du dispositif FO : il s'agit d'affilier plus de formations sanitaires et de former le personnel impliqué ;
- Un appui à l'offre de soins dans les zones impliquées par le forfait :
 - Mise en place d'une logique d'accréditation¹ des formations sanitaires « forfait » pour offrir des garanties de qualité de base aux femmes participant au dispositif : équipement standard minimal pour les maternités, laboratoires et hôpitaux de district en région (blocs opératoires) ; dotation en ambulances pour le transfert des référencées ; formations continues du personnel médical et paramédical.

¹ L'accréditation ne se détermine pas uniquement avec les équipements mais également avec d'autres critères de qualité comme l'hygiène, la disponibilité des ressources humaines, des médicaments.

- Test de nouveaux dispositifs pour améliorer le recours aux soins et la qualité des soins. Le programme prévoit notamment la création de gites pour héberger les femmes isolées.
- Un appui spécifique au développement du FO dans la région de l'Assaba, sélectionnée par le ministère de la Santé pour être l'objet d'un soutien spécifique en raison du nombre important d'habitants, du taux élevé de pauvreté, du niveau dégradé de ses indicateurs de santé et d'offre de soins :
 - Financement de l'équipement et de réhabilitation de structures de santé ;
 - Assistance technique placée au niveau régional en matière de gestion et de santé maternelle et infantile.

Impacts des appuis de la France sur le FO entre 2014 -2018 :

- En 2018, **64 473 femmes ont souscrit au FO sur les 84 713 grossesses** suivies au sein des structures affiliées au dispositif FO soit **un taux d'adhésion de 76%** ;
- **161 sages-femmes et accoucheuses** formées depuis 2014 ;
- **FO est actuellement déployé dans 187 structures sanitaires**, et notamment dans les zones les plus défavorisées du pays ;
- **28 gestionnaires du dispositif ont été formés.**

Volets de coopération avec les partenaires de l'Alliance Sahel dans le domaine de la santé

- Un soutien sectoriel via le transfert de fonds de 2MEUR à l'Union Européenne en faveur du programme d'appui institutionnel pour le secteur de la santé (AI-PASS) afin de renforcer avec plus d'efficacité la gestion des ressources humaines et d'appuyer la déconcentration des services de santé. Ce programme permettra de mener la réflexion sur la mise en place d'une couverture universelle. Ce transfert s'inscrit pleinement dans l'esprit de coordination entre partenaires porté par l'Alliance Sahel. Par ailleurs, l'AFD, le Ministère de la Santé et l'Unité de Coordination du PASS soutenu par l'UE seront amenés à collaborer étroitement dans le cadre des volets de construction/réhabilitation d'infrastructures sanitaires prévus dans deux nouveaux projets AFD.
- Articulations avec la Banque Mondiale :
 - Complémentarité avec le projet SWEDD, conçu pour accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité dans les pays du G5 – notamment dans son volet appui institutionnel aux écoles de santé publique, avec le Projet TEMEYOUZ de l'AFD qui prévoit également un soutien à la formation du personnel paramédical dispensé à l'Ecole Nationale Supérieure de Santé Publique (ENSSP) ;
- Discussions en cours autour d'un projet de Fonds Commun pour la santé afin de mutualiser les appuis de rationaliser les modes de faire. Ce Fonds serait soutenu par les partenaires techniques et financiers impliqué dans le secteur de la santé (dont la France, l'Union Européenne, la coopération espagnole, la Banque Mondiale).

Objectifs et contexte stratégique de la visite :

- Mesurer la qualité fragile du système sanitaire en Mauritanie et l'importance des besoins pour l'accès aux services de base ;
- Valoriser le travail des équipes qui œuvrent pour l'accès aux soins de santé maternelle et infantile ;
- Réaffirmer le soutien des membres de l'Alliance Sahel et leur engagement pour : le renforcement des systèmes de santé ; l'accès aux services de base ; la santé de la reproduction, maternelle, néonatale et infantile ;
- Valoriser les coopérations et articulations entre membres de l'Alliance Sahel.